

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 4 OCTOBRE À 19H30**

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Crégy-lès-Meaux, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard CHOMONT, maire.

Présents : M. Gérard CHOMONT, Mme Joëlle BORDINAT, Mme Gisèle DEVIE, M. Guy PIPET, Mme Nicole LEKEUX, M. Luc AIREAULT, M. Youssef IDRISSE-OUAGGAG, M. Boudjema HAMELAT, Mme Valérie MEYNENT, M. Bruno ROUGIER, Mme Elisabeth GASBARIAN, Mme Ginette SYLVANISE, M. Francis BAUDIS, M. Guillaume LANDAT, M. Frédéric LAMIDET, Mme Estelle DROIN-BALLIOT, M. Stéphane DESMET, Jacques NEDELLEC, M. Louis MENDY.

Ont donné pouvoir :

Mme Jeannine FOUILLET à M. Gérard CHOMONT,
Mme Marie-Yvonne LE BIHAN à M. Jacques NEDELLEC.

Absents :

Mme Nathalie CHARTIER-HEBERT, M. Lionel TEXIER, Mme Sabine ABA, Mme Khedidja NEBZRY, M. Carlos MENDES, Mme Danièle ROUX.

M. Francis BAUDIS a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h35.

Informations Générales

Avant de commencer, je souhaite demander une minute de silence en l'honneur de Mme Nicole BRICQ notre sénatrice qui nous a quittés prématurément début août.

Ses nombreuses actions en faveur de la commune, notamment par le biais de la réserve parlementaire, nous a permis de réaliser beaucoup de travaux d'investissement, le dernier en date étant la réfection et la création de places de stationnement de la rue des Carrouges.

Sa disparition laissera un grand vide dans le département et à Crégy les Meaux, à qui elle était très attachée.

- Réunion publique du 23 septembre concernant le quartier du Blamont :
Une cinquantaine de personnes était présente lors de cette réunion publique. Différents points ont été abordés concernant le quartier, à savoir :
La construction de l'école maternelle : à partir de novembre, une voie de circulation sera neutralisée au droit du chantier. Afin de fluidifier le trafic, un sens unique sera mis en place.
Contrat triennal de voirie : le département refuse que les véhicules venant de Meaux par D 330 puissent tourner pour emprunter la rue du Blamont. Par conséquent, il a été décidé d'instaurer un sens unique dans le sens de la descente rue du Blamont. Les travaux devraient débuter au premier semestre 2018.
Points abordés par les personnes présentes
Nécessité de refaire la voirie qui est très dégradée et qui n'a pas été refaite depuis 1976
Nécessité d'avoir un vrai trottoir pour que les enfants puissent aller à l'école en toute sécurité
Revoir le stationnement dans cette rue qui gêne les riverains pour rentrer chez eux
Refaire l'éclairage public et prévoir des décorations de Noël
Problème des transports publics qui sont saturés.

2ème réunion publique du 30 septembre concernant les parents d'élèves de l'école Jean-Rostand : Une trentaine de personnes était présente lors de cette réunion publique. Différents points ont été abordés concernant le scolaire, à savoir : Point sur les effectifs et le budget, Travaux effectués dans l'école, Point sur les effectifs et les travaux effectués dans les autres écoles

Points abordés par les personnes présentes :

Les nouveaux horaires de l'école

Problème de communication entre la mairie et les parents d'élèves

Rentrée 2018 : revenir à la semaine de 4 jours = un questionnaire sera donné aux parents d'élèves courant octobre

- La directrice de l'école du Blamont a fait parvenir un courrier à M. le Maire où elle demande la possibilité d'occuper le centre Louis Pergot afin d'y pratiquer le sport avec ses élèves.
- Changement des limites communales avec Penchard : l'enquête publique a débuté aujourd'hui et se terminera le 23 octobre. Permanence du commissaire enquêteur : 4 octobre à Crégy de 9 à 12h et le 23 octobre de 14h à 17h. Les 6 et 13 octobre de 14h à 17h à la mairie de Penchard.
- Plan local d'urbanisme : le 14 septembre le dossier a été étudié par la commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers qui a émis un avis favorable avec des prescriptions. Nous avons reçu aussi un avis favorable de la communauté d'Agglomération et de la mairie de Meaux, il nous manque toujours l'avis le plus important, celui de la DRIEE. Par contre, la sous-préfecture Meaux a émis un avis défavorable sur le projet du PLU concernant la forme. En effet, nos données ne sont pas à jour et le quartier des Closeaux n'est pas pris en compte.
- Travaux rue de la Mare : ils ont débuté la semaine dernière et devraient se terminer d'ici à 2 semaines. 17 places de stationnement sont créées. De même, les travaux de la rue des Carrouges sont terminés, 28 places de stationnement ont été créées.
- Point sur le remplissage des logements de Trois Moulins Habitat : à ce jour 90 logements sur 100 ont été attribués. La commune a pu soumettre le dossier de 50 ménages au bailleur. 35 dossiers sont passés en commission d'attribution, 23 familles ont été attributaires d'un appartement (sur 10 logements prévus initialement du contingent mairie) et 11 se sont désistés. La commune a appuyé aussi 13 dossiers de demande de logements auprès d'Action Logement, organisme gérant les demandes de logements auprès des employeurs privés.
- Monsieur le Maire a rencontré Mme MUCHA, nouvelle principale du collège. Plusieurs points ont été abordés :
- Utilisation du terrain de foot : pas d'utilisation si le sol est trop humide. Des arrêtés de fermeture seront pris. M. le Maire souhaite que les professeurs d'EPS utilisent le parc de loisirs pour des activités comme le javelot. Mme MUCHA précise que le menu pour l'année en cours est fait et qu'il n'est plus possible de le modifier. Par contre, courant mars, une réunion avec les professeurs d'EPS sera organisée pour trouver un compromis entre nos exigences et les leurs.
- Demande de partenariat entre la bibliothèque municipale et la documentaliste du collège
- Sécurité du parvis : l'incivilité des parents entraîne de graves perturbations pour les bus. Mme MUCHA demande la présence de la police municipale pour remettre de l'ordre. Monsieur le maire donne son accord, mais nos policiers pourront y aller que lorsque le carrefour Duflocq / Roche sera modifié (remplacement du cédez le passage par des stops et pose de coussins berlinois) car ils sécurisent actuellement la traversée piéton à cet endroit.
- Monsieur le Maire a donné son accord pour l'utilisation du minibus, pour le prêt de la salle Signoret Montand et l'accueil de collégiens faisant l'objet de mesures éducatives.
- Fête de la Pomme : la manifestation s'est très bien passée, de nombreux exposants étaient présents.
- La communauté d'agglomération relance une commande groupée pour l'achat de fournitures administratives et scolaires.
- Adoption des décisions prises par le maire en vertu de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- Le 21 juin 2017 : Marché des travaux d'extension de l'école du Blamont – lot 1 VRD, démolitions, installations de chantier, clôtures, espaces verts – Société attributaire du marché : Eiffage
- Le 4 juillet : Marché de location et maintenance des photocopieurs – Société attributaire du marché : Espace solutions
- Le 11 juillet : Demande de subvention départementale pour le châssis de la peinture du retable
- Le 17 juillet : Contrat de maintenance préventive des systèmes de traitement d'air et d'extraction de fumées grasses

- Le 26 juillet : Marché de fourniture et d'acheminement d'électricité - Société attributaire du marché : Total énergie gaz

Autre points abordés :

- La cérémonie de remise des récompenses des Maisons Fleuries s'est déroulée samedi 7 octobre à 11h, salle Dupressoir.
- Le loto du Comité des Fêtes a eu lieu samedi 14 octobre à la salle Signoret-Montand
- La remise des médailles du Travail s'est déroulée samedi 21 octobre à 10h30, salle du conseil
- La bourse aux jouets et aux vêtements du Comité des Fêtes aura lieu dimanche 5 novembre, salle Signoret-Montand
- La soirée comédie musicale Skydance Show se déroulera samedi 18 novembre à 20h30, salle Signoret-Montand (sur réservation, tarif préférentiel pour les Crégysois)

Approbation du compte-rendu du 22 juin 2017 : adopté à l'unanimité.

M. Nédellec avait demandé le tableau des effectifs du personnel mais il ne l'a jamais reçu. M. Chomont lui assure que l'envoi sera fait cette semaine.

M. Landat précise qu'il s'est abstenu concernant la délibération portant sur le nombre d'adjoints.

M. Mendy remarque que dans la délibération portant sur les avancements de grade, le nombre de postes de rédacteur principal 1^{ère} classe existant était de 2, avec la création de 2 postes, le total est de 4 et non 3.

M. Baudis informe qu'une erreur sur son nom s'est glissée dans la délibération n°6.

Approbation du compte-rendu du 30 juin 2017 : adopté à l'unanimité.

Pas de question.

1. Délibération annulant la délibération n° 5-048-12/2016 du 14 décembre 2016 instaurant un moratoire sur le déploiement des compteurs « LINKY » sur la commune de Crégy les Meaux.

Rapporteur : M. Gérard Chomont

Le 14 décembre 2016, le conseil municipal de Crégy les Meaux décidait à l'unanimité d'instaurer un moratoire sur le déploiement des compteurs LINKY aux motifs qu'ils émettraient des ondes et rayonnements qui peuvent avoir des conséquences sur la santé et qu'ils seraient aisément piratables, et permettraient aux opérateurs de recueillir d'innombrables données sur la vie privée des habitants, utilisables à des fins commerciales mais aussi de surveillance et de remise en, cause des libertés publiques.

Le Sous-Préfet nous a envoyé un recours gracieux demandant le retrait de cette délibération. La commune ayant refusé, un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun est en cours.

Cependant, il s'avère que de nouveaux éléments sont venus apporter des précisions sur nos motifs qui ont fondé notre délibération, à savoir :

Une étude de l'Agence Nationale des Fréquences de septembre 2016 et rendue publique le 15 décembre 2016 conclut que les niveaux de champs électriques mesurés des compteurs LINKY étaient les mêmes que les anciens compteurs,

Un courrier de la CNIL du 26 juin 2017 confirme que les données personnelles ne sont transmises qu'avec l'accord des tiers et que l'utilisateur peut à tout moment sur demande, désactiver le stockage et supprimer les données.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'annuler la délibération du 14 décembre 2016 instaurant un moratoire sur le déploiement des compteurs LINKY sur la commune de Crégy les Meaux.

Monsieur BAUDIS précise que des habitants ayant refusé explicitement par écrit l'installation des nouveaux compteurs, avaient, pour se prémunir de tout changement non désiré quand le compteur se trouve à l'extérieur, installé un grillage autour du boîtier, et marquer ainsi leur opposition

La délibération est passée au vote :
Pour : 20 – Contre : 1 (M. Baudis)

2 Fixation de l'indemnité au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveurs des communes

Rapporteur : Mme Joëlle Bordinat

Madame Nadine TAMIC a remplacé Monsieur Bernard PRETRE aux fonctions de Comptable du Trésor. L'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor, précise qu'une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable.

L'article 4 de cet arrêté précise les modalités de calcul de cette indemnité en fonction des dépenses des trois années précédentes. A titre indicatif, le montant de l'indemnité perçue en 2016 par Monsieur Bernard PRETRE au taux maximum de 100% était de 655,89€.

Monsieur le Maire souhaite que le taux de cette indemnité soit revu à la baisse, en effet les missions du Trésorier sont réparties entre ses 3 adjoints qui eux ne peuvent prétendre à cette indemnité, la baisse des dotations de l'état affecte les finances de la commune, enfin cette indemnité est facultative et qu'en 4 ans nous avons eu 3 trésoriers.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal propose d'accorder une indemnité de conseil plafonnée à 60% et non plus à 100%.

M. Nédellec indique que si le travail du comptable est divisé entre ses adjoints, il reste cependant responsable financièrement des communes qu'il a dans sa circonscription et les assurances obligatoires qu'il souscrit ne couvrent pas parfois les risques si un débet est prononcé à son égard.

M. le Maire précise qu'au début de son mandat, Monsieur PONS le trésorier de Meaux a très bien reçu et conseillé les élus sur les problèmes financiers de la commune. Cette indemnité avait un sens lorsque les communes n'avaient pas les compétences pour faire les budgets. De plus en plus de communes décident de diminuer ces indemnités car à ce jour on ne connaît pas le montant des dotations pour 2018.

Mme Bordinat ajoute que cette décision de diminuer l'indemnité du comptable n'est pas liée à la personne elle-même, mais depuis quelques années avec la baisse constante des dotations, nous devons faire des économies et réduire les dépenses qui ne sont pas obligatoires.

La délibération est passée au vote :
Pour : 19 – Abstentions : 2 (M. Nédellec et Mme Le Bihan)

3 Délibération annulant et remplaçant la délibération n° 6-043-06/2017 du 22 juin 2017 fixant le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints tenant compte du nouvel indice brut terminal de la fonction publique (IB 1022 à compter du 01/01/2017)

Rapporteur : Mme Joëlle Bordinat

Le 22 juin 2017 le conseil municipal délibérait sur les indemnités de fonction du maire et des adjoints. Par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 4 août 2017, reçue dans nos services le 10 août 2017, la Sous-Préfecture de Meaux demande le retrait de la délibération n°6-043-06/2017 du 22 juin 2017 aux motifs qu'il n'était pas nécessaire de mentionner l'indice brut terminal de la fonction publique et qu'il manquait le tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal, En conséquence, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer de nouveau sur ce point en tenant compte des observations de la Sous-Préfecture de Meaux.

M. Nédellec demande pourquoi dans la délibération du 22 juin les noms des bénéficiaires d'indemnités n'apparaissent pas ?

M. le Maire répond que même si les noms des bénéficiaires n'étaient pas inscrits, la somme allouée était bien inscrite.

M. Nédellec demande quel est la procédure à suivre suite au recours de la Sous-Préfecture ?

Mme Bordinat répond qu'une nouvelle délibération doit être prise en indiquant en annexe, les noms, fonctions des bénéficiaires ainsi que le taux appliqué.

La délibération est passée au vote :

Pour : 17 – Contre : 3 (M. Nédellec, Mme Le Bihan et M. Mendy) - Abstentions : 1 (M. Baudis)

4 Validation de la longueur des voies communales au 1^{er} janvier 2016

Rapporteur : M. Gérard Chomont

La Direction des Relations avec les Collectivités Locales de la Préfecture demande chaque année aux communes de faire un point sur la longueur de leurs voiries communales. Ce chiffrage sert à établir le calcul de la Dotation Global de Fonctionnement (DGF). Le chiffre déclaré en année « n » est utilisé pour établir la DGF de l'année « n+2 ».

Compte tenu des dernières rétrocessions effectuées sur la commune, le chiffre à prendre en compte au 1^{er} janvier 2016 suite aux rétrocessions effectuées en 2015 pour le calcul de la DGF 2017 est de : 17 316 m.

M. Mendy demande si la longueur de la voirie permet d'augmenter les dotations de l'Etat ?

M. le Maire répond que la voirie rentre dans le calcul de la DGF communale, par conséquent plus la voirie est importante, plus la DGF augmentera. Cependant, la voirie du quartier des Closeaux n'étant pas rétrocédée, elle n'entre donc pas en compte dans le calcul de la DGF.

M. Baudis fait remarquer que lorsque le SIVOM gérait le balayage de la voirie il y avait environ 32km de voirie nettoyée.

M. le Maire répond que le balayage se faisait des deux côtés de la voie, ce qui double la distance.

La délibération est passée au vote : adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.